

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 2 MARS 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020.

Les comptes de gestion pour le budget principal et les budgets annexes ont été dressés par le receveur municipal. Ils sont en conformité avec les comptes administratifs de la commune.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020.

BUDGET PRINCIPAL :

Le CA présente un excédent de 65 937.42€ en fonctionnement et un excédent de 40 268.96€ en investissement (compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser en dépenses), soit un excédent total de 106 206.38€.

LOTISSEMENT :

Aucune écriture n'a été passée en 2020.

Il présente un déficit de fonctionnement de 35.24€ et un excédent d'investissement de 8 373.07€, soit un excédent total de 8 337.83€.

ASSAINISSEMENT :

Il présente un excédent de fonctionnement de 2 428.21€ et un déficit d'investissement de 1 634.82€ (compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser en dépenses), soit un excédent total de 793.39€.

LOTISSEMENT DU PRE MOU :

Il n'y a eu qu'une seule écriture en 2020, année de création de ce budget.

Il présente un déficit de fonctionnement de 848.57€ et aucune écriture en investissement, soit un déficit total de 848.57€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2020.

AFFECTATION DES RESULTATS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes.

TAUX DES TAXES POUR 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux pour 2021.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE HALLE COUVERTE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre du projet à M. Jean-Luc FOUGERON, architecte à Rochechouart, dont les honoraires s'élèvent à 10% du montant des travaux (estimés à 100 000€ HT).

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES.

La mise aux normes de la scène fera l'objet de travaux en régie. Le coût prévisionnel de la

main d'œuvre est de 7 589.02€, celui des fournitures nécessaires de 3 173€. La réfection de la toiture sera réalisée par une entreprise pour la somme de 2 880€ ; soit un total HT de 13 641.81€. A l'unanimité, le conseil municipal demande une aide financière à l'Etat et au Département, avec autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

APPROBATION DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL ET DU REGLEMENT DE FORMATION.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique (instance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale), le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de formation établi pour 2021, 2022 et 2023 ; ainsi que le règlement de formation de la collectivité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2021 :

Association des accidentés de la vie (FNATH) :	100€
Pouce Travail	: 100€
Mission Locale Rurale	: 100€
Comité des fêtes	: <u>270€</u>
TOTAL :	570€

En fonction de l'évolution de la situation, les éventuelles nouvelles demandes seront examinées au cours de l'année,

SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE.

L'éducation nationale lance un appel à projet pour soutenir la généralisation du numérique éducatif. Nous pouvons bénéficier d'une subvention de 70% sur une dépense maximum de 7000€. Un projet a été élaboré pour notre école et la dépense s'élève à 7 278.49€ HT, ce qui représente un coût de revient de 2 378.49€ pour la commune avec un équipement complet. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le dépôt d'un dossier de candidature afin d'obtenir une subvention pour l'équipement chiffré.